



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 19 avril 2019

Irrigation

Mesures de vigilance sur les bassins de la Pallu, l'Auxances, la Veude et le Négron.

En raison des faibles niveaux de recharge des nappes et afin de préserver la ressource en eau sur certains secteurs sensibles, la chambre d'agriculture de la Vienne et l'ADIV proposent d'anticiper les mesures de gestion sur les bassins de la Pallu, l'Auxances, la Veude et le Négron.

Ainsi, à partir du **lundi 22 avril 2019**, les prélèvements en rivière et en nappe sur ces secteurs seront limités au **volume hebdomadaire réduit de 30 %**.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76